

SERVICE COMMUNAL D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE D'ARLON



NOTRE PROJET D'ACCUEIL

Rue Godefroid Kurth, 2
6700 Arlon



063/41.29.55

Ouvert de 7H à 19H.

Chers Parents,

Vous avez choisi de nous confier votre enfant et nous sommes heureux de vous accueillir.

Son entrée en milieu d'accueil représente pour lui comme pour vous un changement de vie et une nouvelle organisation.

Aussi, pour rendre son séjour dans notre structure le plus harmonieux possible, nous vous invitons à lire attentivement les pages qui suivent.

Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez obtenir plus d'informations.

L'Equipe de « POMME D'API »

Table des matières

1.	La présentation du Service Communal d'Accueil de la Petite Enfance d'Arlon	4
2.	La présentation du milieu d'accueil et de son équipe	4
3.	Le projet d'accueil	6
3.1.	Qu'est-ce qu'un projet d'accueil ?	6
3.2.	Les objectifs de l'équipe vis-à-vis de l'enfant	6
3.2.1.	Permettre à l'enfant de se sentir en sécurité, d'avoir des repères et de la continuité	7
3.2.2.	Permettre à l'enfant de développer son autonomie en l'encourageant dans ses découvertes et ses activités	8
3.2.3.	Favoriser la liberté de mouvement chez l'enfant pour qu'il puisse développer ses compétences motrices	9
3.2.4.	Favoriser les interactions entre l'enfant et l'adulte, entre les enfants	9
3.2.5.	Accueillir les émotions de l'enfant	10
3.3.	Les objectifs de l'équipe vis-à-vis des parents	10
3.3.1.	Collaborer et échanger avec les parents	10
a.	La familiarisation : la première rencontre entre la famille et le milieu d'accueil	10
b.	Les accueils et les retours quotidiens	12
3.3.2.	Soutenir les parents dans leur rôle	14
3.3.3.	Préparer la sortie de l'enfant en partenariat avec les parents	14
3.4.	Les objectifs de l'équipe vis-à-vis d'elle-même	15
3.4.1.	Offrir un accueil de qualité riche de réflexions et de remises en question	15
3.4.2.	Offrir un accompagnement de qualité aux stagiaires	15
4.	Les moments de découverte	16
4.1.	Les « coins » aménagés	16
4.2.	Les jeux mis à disposition	17
5.	Le moment du repas	18
6.	Le moment du sommeil	19
7.	L'apprentissage de la propreté	20
8.	L'organisation du suivi médical en crèche	21
8.1.	Les consultations médicales	21
8.2.	L'accueil d'un enfant malade	22
9.	Que faut-il apporter dans la structure?	23
10.	Les références de lecture	23
11.	L'adhésion au projet d'accueil	24

1. Présentation du Service Communal d'Accueil de la Petite Enfance d'Arlon

La crèche « POMME D'API » fait partie du Service Communal d'Accueil de la Petite Enfance de la Ville d'Arlon.

Ce service communal est sous la responsabilité de l'Echevin de l'enfance et de la jeunesse, **Monsieur Philippe Landrain**. La direction est assurée par **Madame Justine Glesner**, que vous pouvez contacter tous les jours au siège social et administratif : 2, Zénobe Gramme. (tél : 063/22.52.98).

Le docteur Linda DI BARTOLOMEO assure les consultations de nourrissons de l'ONE dans différentes structures du service. En ce qui concerne la crèche « POMME D'API », la consultation se déroule une fois par mois au sein du local ONE qui est situé en face de la crèche.

Les repas pour toutes les structures sont réalisés quotidiennement par 3 cuisinières au sein de la cuisine centrale du service. Cette cuisine centrale est située à proximité de la crèche « POMME D'API » à la rue Godefroid Kurth. Le transport des repas est assuré par Pavel STRUGARIU RUSTI et Yussuf CIMENLI, les ouvriers du service.

L'aspect administratif est géré au siège social et administratif du service. Deux secrétaires, Mesdames LEYDER et LOCQ, vous y reçoivent tous les jours de 8H à 16H30.

2. Présentation du milieu d'accueil et de son équipe

Le milieu d'accueil est « *un espace de vie collective, produisant un quotidien spécifique (différent du quotidien familial) qui assure à chacun la possibilité de rencontrer les autres, de se découvrir et de découvrir l'environnement à travers les activités au quotidien, l'exploration et le jeu.* » (Brougere, 2011)

La structure « POMME D'API » se situe à la rue Godefroid Kurth, 2 (bat. E) à 6700 Arlon. Elle peut accueillir 14 enfants et est ouverte tous les jours de 7H00 à 19h00. En début de chaque année civile, vous recevrez un récapitulatif des jours de fermeture de la structure (ponts, jours fériés, fermeture annuelle, ...) pour vous permettre d'organiser au mieux vos congés.

« POMME D'API » est une structure d'accueil de jour collectif pour les enfants depuis le terme du congé maternité jusqu'à leur scolarité. C'est une structure verticale puisqu'elle fonctionne avec des groupes d'âges mélangés. Cela signifie que tous les enfants vivent dans le même milieu de vie.

Elle est accessible à tout enfant et sa famille quelque soit sa nationalité, sa culture et ses croyances. Lorsque l'enfant est porteur d'un handicap, son médecin traitant ainsi

Pomme d'Api : Projet d'accueil

que le médecin attaché à la structure doivent statuer sur son aptitude à fréquenter le milieu d'accueil. Par ailleurs, le milieu d'accueil devra se positionner sur la faisabilité ou non pour l'équipe d'accompagner l'enfant. En effet, il est primordial que l'équipe soit suffisamment outillée pour pouvoir subvenir à ses besoins. La fréquentation de l'enfant au sein du milieu d'accueil ne doit pas représenter un danger pour lui-même.

L'équipe de « POMME D'API » se compose d'une responsable, de cinq puéricultrices et d'une technicienne de surface.

- Une responsable : **Madame ROUARD Geneviève**, assistante sociale à 3/5^{ème} temps.

Son rôle consiste à entendre et à rencontrer les préoccupations de l'ensemble du personnel autour de la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. En outre, elle gère la dynamique de l'équipe. Toutes les compétences dans l'équipe sont complémentaires et sont soutenues par la responsable de manière efficace et cohérente.

Par ailleurs, la responsable assure l'organisation et la gestion du milieu d'accueil au quotidien. Avec l'équipe d'encadrement, elle représente votre interlocutrice journalière mais aussi votre intermédiaire avec le siège social et administratif du service. La responsable se porte garante du respect du projet d'accueil.

Il est à noter qu'elle a en charge l'éducation sanitaire ainsi qu'une partie du volet médical. Elle sera donc votre interlocutrice pour toutes les questions relatives à ce domaine. Dans ce cadre, elle veille au respect du règlement médical et des règles d'hygiène au sein de la structure. Par ailleurs, elle est attentive à la qualité diététique et d'hygiène des repas proposés aux enfants.

- Cinq puéricultrices :
 - **Madame HERTEN Céline** : puéricultrice à temps plein
 - **Madame BURY Valentine** : puéricultrice à temps plein.
 - **Madame LARMOYER Tiffany** : puéricultrice à 4/5 temps, elle est absente les jeudis
 - **Madame LEMPEREUR Elodie** : puéricultrice à 3/4 temps, remplace actuellement **Madame DE BAST Valérie**
 - **Madame DUARTE DE OLIVEIRA Stéphanie** : puéricultrice à ½ temps qui travaille un mercredi sur deux et les jeudis et vendredis, remplace actuellement **Madame HANSEN Nancy**

Le rôle des puéricultrices consiste à assurer l'accueil des enfants au quotidien mais aussi à contribuer de manière professionnelle au développement de

l'enfant tout en garantissant un équilibre entre le respect des individualités et les réalités de la collectivité. Par ailleurs, elles veillent à soutenir l'activité de l'enfant, à gérer les éventuels conflits ainsi qu'à favoriser les interactions entre enfants. Les puéricultrices participent aussi à la création d'un dialogue constructif avec les parents, tenant compte des compétences de tous.

- Une technicienne de surface :
 - **Madame MARQUEZ Fernanda** : technicienne de surface à ½ temps. Son rôle consiste à entretenir les locaux.

3. *Le projet d'accueil*

3.1. QU'EST-CE QU'UN PROJET D'ACCUEIL ?

Le projet d'accueil est un dispositif « *porteur de contenus co-construits, partagés et fédérateurs. Ce dispositif est un véritable cadre de fonctionnement qui favorise les transferts de savoir et de savoir-faire, contributifs à renforcer la dimension collective du travail* » (Valléry et Leduc, 2012).

Le projet d'accueil est le garant, qui acquiert toute sa pertinence, lorsqu'il est conçu comme un « *véritable outil de dialogue pour un collectif* ». De ce fait, le partage est fondamental dans le milieu d'accueil « *à la fois dans l'élaboration du projet d'accueil, l'appropriation de son contenu et les capacités des acteurs à pouvoir faire évoluer ce dernier.* »

Cette participation active de l'équipe joue « *un rôle significatif dans l'implication réelle et dans l'adhésion des intervenants vis-à-vis du projet, lequel doit finalement être à l'articulation du travail et de l'ensemble des besoins des acteurs* » tels que l'enfant, les parents et l'équipe. Le projet d'accueil implique l'identification et la mise en œuvre de pratiques de qualité.

Le fait d'inscrire votre enfant au sein de cette structure suppose votre adhésion à ce projet. C'est pourquoi l'équipe vous invite à le lire attentivement et si nécessaire, à nous faire part de vos réflexions dans le but de le faire évoluer. A la fin de ce document, vous trouverez un coupon qui permet, par le biais de vos signatures, de confirmer votre adhésion au projet d'accueil. Ce coupon est à remettre à la responsable avant l'entrée de l'enfant en structure.

3.2. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE VIS-A-VIS DE L'ENFANT

Nous souhaitons offrir, à votre enfant, une réponse adaptée à ses besoins physiques et affectifs afin de favoriser son développement et son autonomie.

Pomme d'Api : Projet d'accueil

Pour l'équipe, cela signifie que l'enfant se sente en **sécurité affective**, c'est-à-dire qu'il ait la sensation d'être entouré, accompagné, d'être entendu et reconnu dans ses émotions et ses besoins, qu'une réponse lui soit apportée et qu'il ait confiance en celle-ci.

En outre, l'enfant doit se sentir en **sécurité physique**. Pour ce faire, l'équipe assure la mise en œuvre des conditions :

- matérielles (locaux, équipements, jeux et matériel adaptés à l'âge, aux besoins, au nombre et aux compétences de chaque enfant) ;
- sanitaires (hygiène des locaux et du matériel, alimentation, suivi médical) ;
- d'encadrement (prise en charge individualisée, adaptée aux besoins spécifiques de chaque enfant, dans les limites imposées par la collectivité, par les puéricultrices).

Pour des raisons de sécurité, le port des bijoux (chaîne, cordelette,...) est déconseillé durant le séjour dans la structure. Par ailleurs, **les boucles d'oreilles sont interdites**.

L'enfant a besoin d'un cadre sécurisant qui a du sens. Pour ce faire, l'adulte va l'accompagner au quotidien dans la gestion mesurée des risques. De cette manière, l'enfant va expérimenter et découvrir son environnement en prenant conscience progressivement de la notion de risque et de danger.

3.2.1. PERMETTRE À L'ENFANT DE SE SENTIR EN SÉCURITÉ, D'AVOIR DES REPÈRES ET DE LA CONTINUITÉ

La structure est constituée de trois groupes d'enfants « d'âges mélangés » : le groupe jaune, le groupe bleu et le groupe vert. Chaque groupe dispose d'une puéricultrice de référence. Il est à noter que 2 autres puéricultrices travaillent en « renfort » dans l'un ou l'autre groupe en fonction des besoins.

De son entrée à la crèche jusqu'à sa sortie, votre enfant est pris en charge par la même puéricultrice lors des repas, des changes et des mises au lit. Grâce à la continuité des soins, votre enfant va pouvoir construire une relation sécurisante avec sa puéricultrice de référence. Comme la puéricultrice est la référente de votre enfant, elle le connaît mieux et donc, elle peut lui apporter une réponse plus rapide mais aussi spécifique à ses besoins.

Toutefois, votre enfant fera progressivement connaissance avec les autres puéricultrices. Ce qui lui permettra de se sentir en sécurité lorsqu'il sera pris en charge par une autre puéricultrice en l'absence de sa référente.

Différents rituels (lors de la séparation, avant le repas, au coucher...) rythment la journée de votre enfant. De cette manière, il peut anticiper les différents moments de la journée. Parallèlement, la puéricultrice veille à mettre des mots sur les actes posés et les demandes de l'enfant : « *J'entends que tu as faim, je vais aller te préparer ton*

biberon. » Il est à noter que le doudou et la tette sont laissés à l'enfant s'il en manifeste le besoin. Des poches à doudous sont disponibles pour les enfants ; ainsi, ils peuvent déposer et aller rechercher leur doudou quand ils en ressentent le besoin.

3.2.2. PERMETTRE À L'ENFANT DE DÉVELOPPER SON AUTONOMIE EN L'ENCOURAGEANT DANS SES DÉCOUVERTES ET SES ACTIVITÉS

L'aménagement de l'environnement permet à l'enfant de faire ses propres choix, d'expérimenter et d'explorer par lui-même. Par la parole, ses regards, sa présence, la puéricultrice accompagne l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages. Elle l'accompagne à découvrir les nouveautés.

L'équipe veille à favoriser la participation de l'enfant dans les moments quotidiens : monter les escaliers pour aller sur le linge, se laver les mains avant et après le repas, dresser et débarrasser la table, aider à ranger les jeux avant d'aller dormir, ... Par ailleurs, l'équipe organise quotidiennement différentes activités non-dirigées. L'objectif de ces activités n'est pas l'obtention d'un produit fini mais réside plutôt dans l'observation du processus de chaque enfant : « Comment l'enfant en est-il arrivé-là ? ».

Depuis 2023, nous participons au projet « documenter les pratiques ». Cette démarche permet de :

- Donner du sens aux pratiques ; en prenant le temps de réfléchir sur ce qui est fait et pourquoi, les puéricultrices peuvent ajuster leurs actions pour répondre aux besoins des enfants et aux objectifs pédagogiques.
- Favoriser la collaboration ; la documentation permet de partager les expériences et les observations avec l'équipe, favorisant une compréhension commune et une continuité dans l'accompagnement des enfants.
- Rendre visible l'invisible ; documenter les pratiques met en lumière les apprentissages des enfants et les processus éducatifs souvent subtils, renforçant ainsi leur reconnaissance et leur valorisation.
- Partager et collaborer avec les parents ; en intégrant les parents dans ce processus de documentation, la crèche devient un espace d'échange et de co-construction, où familles et professionnels œuvrent ensemble pour le bien-être et le développement de l'enfant.
- Accompagner la formation et l'évolution ; elle sert d'outil d'auto-évaluation et de formation continue, aidant les professionnels à améliorer leurs compétences.

En pratique, les supports utilisés sont la photographie, la vidéo d'interactions, la bande son, l'écriture de récits d'apprentissage.

« Ecrivez les mots qui jaillissent de votre âme et qui surgissent dans votre tête, donc pas des mots issus du langage pédagogique. C'est ce qui crée le lien avec les enfants et leurs parents. » Robyn Lawrence

3.2.3. FAVORISER LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT CHEZ L'ENFANT POUR QU'IL PUISSE DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES MOTRICES

En laissant le tout petit se mouvoir en fonction de ses compétences motrices et de façon autonome, il apprend à connaître son propre corps ainsi que ses possibilités et ses points d'équilibre : se tourner sur le côté et puis, sur le ventre, se mettre à quatre pattes, en position demi-assise, rouler, ramper pour arriver en position verticale. Pouvoir le faire à son propre rythme permet à l'enfant d'acquérir une confiance en ses propres compétences.

C'est pourquoi, l'équipe ne le met pas dans une position qu'il n'a pas acquise de lui-même et qu'il ne maîtrise pas correctement. En procédant de la sorte, l'enfant ne vit pas une situation d'« échec » et de dépendance vis-à-vis de l'adulte.

L'équipe sera donc attentive à lui assurer la liberté de mouvement dans la découverte de son environnement immédiat en fonction de ses compétences motrices. Ainsi, l'équipe met des jouets autour du bébé, couché sur le tapis, dans une tenue confortable (pantalon souple), pour favoriser chez lui l'envie de se mouvoir. L'attraction des objets adaptés et colorés l'encouragera dans le changement de position (rouler du dos sur ventre).

Pour les plus grands, l'équipe a aménagé un environnement qui leur permet de satisfaire leur besoin énorme de bouger, de jouer et d'exercer leurs capacités motrices. Du matériel moteur avec de nombreuses possibilités d'exercices (monter, sauter, tester son équilibre, se redresser, rouler, glisser, ...) et d'expérimentations répond donc au besoin de grands mouvements chez le jeune enfant. Sous le regard et les encouragements de la puéricultrice, l'enfant osera glisser et grimper « tout seul » quand il se sentira capable.

3.2.4. FAVORISER LES INTERACTIONS ENTRE L'ENFANT ET L'ADULTE, ENTRE LES ENFANTS

Par la parole et sa présence, la puéricultrice favorise les échanges avec l'enfant et entre les enfants. Les conflits font partie de toutes les relations humaines. Lorsqu'un conflit émerge entre plusieurs enfants, l'adulte va les accompagner dans la gestion des conflits de manière non-violente. Pour ce faire, l'adulte va nommer ce qu'il a observé aux enfants concernés et puis, les informer de ce qui ne convient pas en explicitant les raisons (Deroo, 2017). Par ailleurs, l'adulte met à disposition des enfants du matériel et des jeux en nombre suffisant (plusieurs exemplaires). Cela permet à l'enfant d'observer, de reproduire et d'échanger avec l'autre. Lorsque plusieurs enfants se disputent autour d'un même jeu, l'adulte va proposer une autre alternative.

Vivre en collectivité, c'est acquérir progressivement « le sens » du vivre ensemble. L'enfant va donc s'intégrer dans la vie sociale et assimiler les règles de vie. Pour que l'enfant puisse aisément les mettre en œuvre, elles seront adaptées au niveau et au besoin de celui-ci. L'adulte va accompagner l'enfant individuellement pour l'amener petit à petit à une conscience de l'autre (Deroo, 2017). L'adulte veillera à expliquer à l'enfant les raisons de son intervention : « *Il ne faut pas lancer les jeux car tu risques de faire mal à Louis* ».

3.2.5. ACCUEILLIR LES ÉMOTIONS DE L'ENFANT

Il existe quatre émotions fondamentales telles que la colère, la joie, la peur et la tristesse. Le jeune enfant est extrêmement vulnérable et dépendant. Il possède peu de ressources pour faire face au monde et le comprendre. En fait, l'enfant vit et aborde le monde par le biais des émotions. Il est donc très important que l'adulte prenne soin du monde émotionnel de celui-ci.

Au sein de la structure, l'adulte veillera à accueillir l'émotion de l'enfant et cela, même si c'est une émotion qui semble plus difficilement acceptée et acceptable. L'émotion de colère est souvent mal perçue dans la société actuelle. Or, la colère est une émotion saine qui permet à l'enfant de communiquer sa protestation, son refus ou encore, sa frustration. Par exemple, si l'enfant se met en colère, l'adulte sera attentif à laisser s'exprimer l'enfant et à être proche de lui. Par ailleurs, l'adulte repèrera l'élément déclencheur, verbalisera ce qui se passe pour l'enfant et si cela s'avère nécessaire, il rappellera la règle : « Que fait ton pied ? », « Stop. ».

En fait, les émotions ne sont ni bonnes, ni mauvaises. Elles exigent simplement d'être reconnues par l'adulte mais aussi ajustées au réel. A partir du moment où l'enfant trouvera comment exprimer ses propres émotions et les réguler, il sera en mesure de mieux vivre son activité au quotidien ainsi que sa communication (Deroo, 2017).

3.3. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE VIS—A—VIS DES PARENTS

3.3.1. COLLABORER ET ÉCHANGER AVEC LES PARENTS

L'équipe considère les parents comme étant les premiers éducateurs de leur enfant et respecte leurs compétences. Vous êtes les partenaires « privilégiés » de l'équipe et donc, il est important que nous puissions collaborer et échanger ensemble sur les besoins et l'évolution de votre enfant.

a. La familiarisation : la première rencontre entre la famille et le milieu d'accueil

Il est nécessaire que l'entrée de votre enfant au sein de la structure passe par différentes étapes.

Pomme d'Api : Projet d'accueil

- La visite à domicile

Trois semaines à un mois avant la date prévue de l'entrée de l'enfant, la responsable prendra contact avec vous afin de fixer un rendez-vous à votre domicile. Lors de cette rencontre, il sera possible de commenter et/ou d'éclaircir certains points du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur. Ce sera aussi l'occasion pour la responsable de faire connaissance avec votre bébé au sein de son milieu familial et par votre intermédiaire, de se renseigner sur ses habitudes, ses rythmes (alimentation, sommeil, ...) ainsi que ses antécédents médicaux. Ces informations seront communiquées à l'équipe pour permettre une prise en charge optimale de votre enfant. Lors de cette visite, la responsable vous expliquera le volet administratif (calcul de la PFP, volet médical, ...). Par ailleurs, pour planifier au mieux la période de familiarisation, un planning sera établi en fonction des disponibilités respectives de chacun.

- La période de familiarisation

Cette période est **obligatoire** et se déroule avant l'entrée de votre enfant au sein de la structure. Elle est mise en place pour lui assurer une meilleure transition entre la maison et la crèche. Il est important pour tous les acteurs (enfant-parents-équipe) d'apprendre à se connaître et de « s'approprier ».

La durée de cette familiarisation ne peut être prédéterminée puisqu'elle doit être adaptée à chaque enfant et à chaque parent. Cependant, il est impératif que cette période transitoire soit étalée sur 2 semaines minimum. Il est à noter que durant ces 2 semaines, l'enfant fréquentera la structure au moins pendant 8 jours. La période de familiarisation peut être prolongée en cas de besoin et cela, à la demande des parents ou en concertation avec l'équipe.

A titre d'exemple, les premiers jours de la familiarisation se déroulent de la manière suivante :

- Le premier jour de familiarisation, vous serez accueillis avec votre enfant par sa puéricultrice « référente ». Elle vous présentera le reste de l'équipe ainsi que les autres enfants présents. Elle aura préalablement préparé la venue de votre enfant en lui attribuant son lit, son porte-manteau ainsi que son casier, ... La puéricultrice « référente » vous fera aussi visiter les locaux. Cette première visite durera environ une heure.
- Le second jour, pendant le temps d'accueil, vous serez invités à faire un change en présence de la puéricultrice référente de votre enfant. Cela pour permettre à votre enfant de vivre une expérience connue dans un milieu qui lui est inconnu. Sentir que vous êtes d'accord avec cette expérience lui permettra de se familiariser avec l'espace. Et si c'est possible pour vous et votre enfant, vous serez invité à confier votre enfant ¼ heure à sa puéricultrice référente.

Pomme d'Api : Projet d'accueil

- Le troisième jour, pendant le temps d'accueil, c'est la puéricultrice référente qui changera votre enfant en votre présence. A nouveau, cela permet à votre enfant de découvrir un moment connu mais réalisé par une personne inconnue. Et votre présence lui apportera la sécurité nécessaire pour pouvoir le découvrir. A la fin du temps d'accueil prévu, vous serez à nouveau invité à confier votre enfant à la puéricultrice référente un temps à définir ensemble.
- Le quatrième jour, vous serez invité à donner un repas à votre enfant. A nouveau, ce moment permet à votre enfant de vivre quelque chose de connu en votre présence dans cet espace inconnu. De plus, cela permet de découvrir la façon dont vous donnez à manger à votre enfant et de mieux comprendre les besoins de votre enfant au moment des repas. Et en fonction de l'heure du repas, vous serez invité à confier votre enfant à la puéricultrice référente avant ou après son repas.
- Le cinquième jour, la puéricultrice référente donnera un repas à votre enfant en votre présence. A nouveau ce temps permet à votre enfant, à vous et à la puéricultrice référente de mieux vous connaître afin de garantir un meilleur accueil possible en fonction de ce qui est bien pour votre enfant. Et au cours de ces 5 premiers jours, une mise au lit sera proposée en votre présence ou au minimum une découverte de l'endroit où dormira votre enfant.
- Les jours suivants, l'horaire fera l'objet d'une discussion entre la puéricultrice « référente » et les parents. En fait, la présence de l'enfant au sein de la structure est modulable en fonction de ses besoins mais aussi en fonction des vôtres.
- Le dernier jour, l'horaire de votre enfant sera adapté le plus possible à celui qu'il sera amené à réaliser lors de son entrée définitive au sein de la structure.

Pendant cette période de familiarisation, nous demandons aux parents de laisser au sein de la structure **la tette et/ou le doudou** de l'enfant, c'est-à-dire tout ce qui pourrait le rassurer lorsqu'il se situe en dehors de sa sphère familiale. Par ailleurs, nous vous demandons de communiquer à l'équipe **vos coordonnées** afin de pouvoir vous contacter en cas de besoin lorsque vous n'êtes pas présents au sein de la structure.

b. Les accueils et les retours quotidiens

- Le cahier de vie

Une transmission correcte et complète des informations est capitale pour une prise en charge optimale de votre enfant mais aussi pour une collaboration entre partenaires-adultes. C'est pourquoi, dès l'entrée au sein de la structure, chaque enfant reçoit un « cahier de vie » qui l'accompagnera durant son séjour dans la structure.

Pomme d'Api : Projet d'accueil

Tout au long de la journée, les puéricultrices notent différentes informations dans ce cahier. Ces informations donnent aux parents un aperçu de la journée passée de l'enfant au sein de la structure :

- Les informations pratiques concernant le déroulement de la journée à la crèche : les repas (collation, dîner, goûter), le sommeil (sieste), le change, ...
- Les anecdotes de la journée, c'est-à-dire les moments « forts » de la journée de votre enfant.

De même, lorsque l'enfant est à la maison, l'équipe demande aux parents de noter dans le cahier le déroulement de la nuit, les heures de sommeil, l'état de santé (fièvre), le contenu du repas ainsi que l'heure prévue du retour...

Comme ce cahier est complété quotidiennement aussi bien par l'équipe que par les parents, il existe une continuité dans la prise en charge de l'enfant.

- L'accueil

Chaque famille vit les séparations et retrouvailles quotidiennes différemment et de façon spécifique. De ce fait, l'équipe prend le temps de vous accueillir afin de faciliter la séparation. Durant ce temps, les parents communiquent à l'équipe toutes les informations nécessaires à la prise en charge de l'enfant pendant la journée.

Dés lors, si la puéricultrice « référente » est occupée avec un autre parent ou un enfant, nous vous demandons de patienter et d'attendre qu'elle soit disponible pour vous accueillir correctement, vous et votre enfant.

A son arrivée, pour faciliter le passage de la maison au milieu d'accueil, l'enfant sera toujours déchaussé par son papa ou sa maman. Et sa présence au sein de la structure sera indiquée par la suspension de sa photo au pommier dans l'entrée.

- Le retour

Comme expliqué précédemment, l'heure du retour aura été annoncée lors de l'arrivée de l'enfant. De cette manière, la puéricultrice pourra adapter au mieux ses actions en fonction des besoins (remise au lit, activité...) de l'enfant. Par ailleurs, elle pourra prévenir l'enfant de l'imminence de son retour mais aussi de la personne qui vient le chercher. Il est donc primordial de prévenir l'équipe de toute modification qui pourrait survenir en cours de journée sur les circonstances de son retour. Lors du retour de votre enfant, la puéricultrice vous commentera sa journée par le biais du cahier de vie.

- L'album photo de la famille

L'équipe demande aux parents de réaliser un petit album photo reprenant des images de son quotidien (les membres de sa famille, l'animal de compagnie de la famille, les personnes susceptibles de venir le conduire et/ou le rechercher à la crèche,...). Cet album sera donné à l'enfant à sa demande ou lorsqu'il a besoin d'être rassuré. En outre, il permettra à l'enfant d'échanger avec l'adulte et les autres enfants sur sa famille. L'album sera le lien entre la maison et la crèche.

Nous demandons également aux parents de nous apporter une ou plusieurs photos représentant la famille de l'enfant. Cette/ces photo.s sera/seront intégrée.s au mur des familles au sein de la structure.

3.3.2. SOUTENIR LES PARENTS DANS LEUR RÔLE

Dans la mesure des possibilités, dans les limites des compétences et des objectifs que l'équipe se fixe, les puéricultrices sont prêtes à accompagner et soutenir les parents dans leurs fonctions parentales mais aussi à répondre à leurs interrogations concernant l'évolution de leur enfant (introduction de nouveaux aliments, acquisition de la propreté, marche, ...).

Cet échange peut avoir lieu quotidiennement lors de l'accueil et du retour de l'enfant. Il est à noter qu'un moment collectif est organisé une fois par an pour permettre aux parents et à l'équipe d'échanger autrement que lors des moments d'accueil et de retour quotidiens. En effet, ce moment collectif, qui se veut convivial, est l'occasion aussi bien pour les parents que pour l'équipe de prendre le temps de faire connaissance, d'échanger et de communiquer leurs observations, leurs réflexions par rapport aux pratiques quotidiennes mais aussi de poser leurs questions.

3.3.3. PRÉPARER LA SORTIE DE L'ENFANT EN PARTENARIAT AVEC LES PARENTS

Pour marquer le passage de votre enfant au sein de notre milieu d'accueil, nous vous remettons à vous et à votre enfant « sa boîte à souvenirs ». Cette boîte, réalisée par la puéricultrice « référente », raconte la vie de votre enfant au sein de la structure : ses jeux préférés, ses copains, ses puéricultrices, les grands moments de son évolution, des anecdotes et des moments de complicité. Pour illustrer cette boîte, rien ne vaut le témoignage d'une ancienne maman :

« C'est avec une grande fierté que Baptiste est rentré de la crèche avec sa boîte à souvenirs. Ce que nous avons apprécié, c'est qu'elle soit personnalisée en fonction de chacun. Sur les cotés, des photos de Baptiste jouant avec ses copains, le nom de la structure d'accueil et sur le couvercle, un éventail d'animaux de la ferme (dont nous nous amusons à imiter les cris !). Sans l'avoir ouverte, nous étions déjà nostalgiques des quelques mois qui venaient de s'écouler... En l'ouvrant, nous sommes allés de surprises en surprises !

Nous avons tout d'abord feuilleté le carnet fait maison intitulé « Baptiste à Pomme d'Api ». Il raconte le parcours de notre fils, de son entrée à sa sortie, et est illustré des très belles photos que nous n'avions pas vues, ce qui accentuait encore plus notre surprise. Il nous arrive encore régulièrement de la feuilleter et Baptiste nous fait ses commentaires sur l'un ou l'autre de ses ex-camarades de jeu.

Nous ouvrons aussi très souvent le cahier de dessins et comptines, dans lequel Baptiste a dessiné ses mains et ses pieds. Ils ont grandi un peu depuis ! Ses premiers chefs-d'œuvre nous font sourire car ce sont, selon lui, des "cracraboutchas", maintenant qu'il va à l'école (et qu'il est grand !).

Nous passons en revue les comptines et essayons de les chanter ensemble (même si nous ne sommes pas sur la bonne mélodie !). Aujourd'hui encore, Baptiste continue de compléter ce cahier par des petits dessins, des autocollants, des images qu'il colle, ...

Pomme d'Api : Projet d'accueil

Passons maintenant à ses cahiers que nous complétons chaque jour, avant de partir à la crèche. Il est très agréable de se remémorer les journées passées avec les puéricultrices et de relire les petits commentaires que nous nous faisons passer d'un jour à l'autre.

Lorsque l'on nous avait demandé de donner nos idées sur les différentes manières de réaliser un petit souvenir pour la sortie, nous ne nous attendions pas à recevoir pareil cadeau !

Aujourd'hui, "la boîte de la crèche", comme nous l'appelons ici, est devenue très utile à Baptiste. Il y range ses crayons, ses marqueurs, ses livres à colorier ainsi que les images qu'il découpe et les catalogues de jouets de Saint-Nicolas. »

3.4. LES OBJECTIFS DE L'EQUIPE VIS-A-VIS D'ELLE-MEME

3.4.1. OFFRIR UN ACCUEIL DE QUALITÉ RICHE DE RÉFLEXIONS ET DE REMISES EN QUESTION

Pour offrir un accueil de qualité aux enfants et à leurs parents, l'équipe participe à :

- Des réunions d'équipe toutes les 6 semaines environ (9 réunions par année civile). C'est l'occasion d'échanger en équipe sur les difficultés vécues, les pistes d'amélioration à envisager, nos observations, nos réflexions mais aussi parler des éléments positifs. Pour organiser au mieux ces réunions, la crèche ferme ces jours-là à 17h.
- Deux journées pédagogiques annuelles. C'est l'occasion de débattre sur un sujet précis qui nous pose question, de visiter d'autres milieux d'accueil, ...
- Des formations continues annuelles. Chaque membre de l'équipe participe au moins une fois par an à une formation. Celle-ci est choisie en fonction des objectifs que le membre de l'équipe souhaite développer. La mise en commun se réalise lors de nos réunions d'équipe. Les formations permettent à l'équipe d'évoluer et de remettre en question leurs pratiques quotidiennes.

Par ailleurs, l'observation est l'outil principal de la puéricultrice. Cet outil lui permet d'affiner sa connaissance de l'enfant et donc, d'adapter au mieux ses interventions : « *J'ai observé que Paul appréciait remplir et vider, je pourrais lui proposer de jouer avec du riz et des contenants* ». Ces observations permettent à l'équipe d'anticiper les différents moments de la journée : le repas, la sieste, les moments de jeu, ... En outre, sous le regard de l'adulte, l'enfant va intégrer le monde et ses expériences. De ce fait, l'observation aide à la fois l'adulte et l'enfant (Deroo, 2017).

3.4.2. OFFRIR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ AUX STAGIAIRES

Tout au long de l'année scolaire, l'équipe accueille les élèves de puériculture au sein de la structure. L'équipe collabore avec les écoles pour que le travail effectué par les stagiaires soit en concordance avec le projet d'accueil de la crèche. Les stagiaires sont pris.es en charge, encadré.es et supervisé.es par l'équipe quotidiennement. L'équipe

est particulièrement attentive à bien les intégrer progressivement dans la vie quotidienne de la structure. Il est nécessaire que les stagiaires puissent faire connaissance petit à petit avec les enfants et les parents. Lorsqu'une stagiaire est accueillie au sein de la structure, vous êtes avertis de sa venue et de la durée du stage oralement mais aussi par le biais d'une affiche d'information située à l'entrée de la crèche.

4. Les moments de découverte

4.1. LES « COINS » AMENAGES

La crèche est une structure verticale, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de section. De ce fait, l'équipe est très attentive à ce que chaque enfant, quel que soit son âge, soit en sécurité tant physique qu'affective. L'espace de vie étant le même pour tous les enfants, l'équipe a aménagé de petits « coins » de manière spécifique en fonction de leur âge et de leurs besoins.

- Le coin des bébés :

Chaque coin se compose d'un espace bébé. Cela permet à la puéricultrice de rester à proximité des bébés dont elle a la charge tout en partageant les jeux des plus grands. Ce coin est constitué d'un grand tapis sur lequel sont disposés des jeux adaptés à leur âge.

Les jeux sensoriels, les jeux de doigts, les comptines ainsi que l'aménagement de l'espace l'aideront dans son développement.

Petit à petit, l'enfant va découvrir qu'il est « une personne », il va se différencier de son environnement et découvrir celui-ci. De même, le bébé établira progressivement des relations à l'adulte et aux autres enfants.

Une puéricultrice est toujours proche de lui, elle veille à son développement. Elle l'encourage, l'accompagne dans son exploration de l'environnement et l'incite à agrandir son espace de vie par sa présence mais aussi par sa voix.

Lorsque les plus petits voyagent de plus en plus, ils peuvent alors profiter pleinement de tout l'espace de jeux avec les plus grands. Leur espace de découverte s'en trouve agrandi. Une puéricultrice est toujours présente pour veiller à leur sécurité.

- Le coin de psychomotricité :

Il est composé d'un tapis et de mousses, d'un module avec un toboggan où les enfants peuvent sauter, grimper, se redresser, passer en dessous et se défouler.

Pomme d'Api : Projet d'accueil

- Le coin symbolique :

Il est aménagé avec une petite cuisinière, de la vaisselle, des poupées, des déguisements, des miroirs, d'un établi, ... Il permet aux plus grands de faire semblant, d'imiter les actions de l'adulte et ainsi, d'exprimer leurs émotions (la peur, la joie, ...) et aux plus petits, de manipuler.

- Le coin doux :

Il est composé de matelas et de coussins où les enfants peuvent se reposer et se consoler.

- Le coin de manipulation :

Il se compose de « legos », de « kaplas », d'objets insolites qui invitent l'enfant à la réflexion afin de classer, d'empiler, d'encastrier et de visser.

4.2. LES JEUX MIS A DISPOSITION

Les jeux composant les différents coins sont accessibles, à tout moment, aux enfants. Ainsi, suivant le concept de la liberté de mouvement, chaque enfant a la possibilité de varier ses jeux en fonction de ses besoins, de ses compétences et de ses envies.

Plusieurs fois par semaine, votre enfant pourra participer à différentes « activités » proposées par l'équipe. L'équipe veillera à y proposer des activités variées (de psychomotricité, sensorielle, symbolique, de manipulation). Ces activités seront proposées régulièrement pour que l'enfant puisse y retrouver ses repères et ainsi, évoluer. Par ailleurs, elles seront pensées selon le besoin et le niveau de développement des enfants présents. La notion de plaisir est privilégiée, c'est-à-dire qu'aucune activité ne sera imposée à l'enfant. Elle lui sera proposée et donc, il pourra décider librement d'y participer ou non.

Le matériel sera mis à disposition de l'enfant sans consigne sur son utilisation ou sur un modèle attendu. Cela permettra à l'enfant de développer son projet, dans le respect de sa sécurité physique, comme il le souhaite afin de favoriser les expérimentations et la créativité.

Lors des jeux libres et des activités, la puéricultrice sera attentive à rester disponible aux sollicitations de l'enfant. Lorsqu'elle sera en retrait, elle en profitera pour observer l'enfant : « *Comment aborde-t-il le jeu ? Comment l'expérimente-t-il ? Quelle relation a-t-il avec les autres ? ...* »

Dès que le temps le permet, les enfants vont jouer dehors. Au printemps, les vélos sont sortis. En été, les vélos et la piscine font la joie des enfants. En hiver, ils peuvent faire des boules de neige. De temps en temps, un petit groupe d'enfants part pour une expédition à la plaine de jeux ou au marché pour voir les animaux.

Tout au long de la journée, des histoires sont proposées aux enfants à la demande des enfants ou à l'initiative des puéricultrices. Par ailleurs, l'équipe collabore avec la bibliothèque d'Arlon dans le cadre de la lecture pour le jeune enfant.

L'équipe participe également, grâce à la Maison de la Culture d'Arlon, à l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles : « Le théâtre pour les petits ». Si votre enfant a plus d'un an et demi, il aura l'occasion de participer ponctuellement à des spectacles spécialement conçus pour lui au sein de la Maison de la Culture.

5. *Le moment du repas*

Le repas doit répondre aux besoins nutritionnels de chaque enfant (quantitatifs et qualitatifs). Par ailleurs, il est un moment de plaisir, de découverte, de convivialité et de relation.

Pour préserver la disponibilité de la puéricultrice accueillante, le petit déjeuner n'est pas prévu dans l'organisation matinale de la structure. Ainsi, le premier biberon de la journée doit être donné par les parents avant que l'enfant ne vienne à la crèche. Durant la journée, les biberons sont toujours donnés dans les bras et à la demande de l'enfant. La relation établie avec la puéricultrice est individuelle et privilégiée.

Le menu est réalisé par les cuisinières sous le contrôle de la directrice, **Madame Justine GLESNER**. Celui-ci est affiché à l'entrée de la structure sur le panneau de communication. Toute modification de celui-ci vous est communiquée à votre retour par la puéricultrice présente. Lorsque l'enfant est petit, l'information est aussi notée dans son cahier de vie.

La préparation des repas est assurée par l'équipe des cuisinières de la cuisine centrale du service qui est située à proximité de la crèche « POMME D'API » à la rue Godefroid Kurth. Il est à noter que les goûters, les biberons et les panades de fruits sont préparés au sein de la structure « Pomme d'Api ». L'eau est la seule boisson donnée aux enfants durant la journée. Les puéricultrices préparent occasionnellement du jus de fruit pressé pour les enfants. Selon les réglementations de l'AFSCA, aucune nourriture ne peut être amenée par les parents au sein de la structure.

Les repas sont commandés quotidiennement à la cuisine centrale vers 7H30 en fonction du nombre d'enfants prévus. Afin d'éviter que des repas soient inutilement commandés et préparés, nous vous remercions de prévenir de l'absence de votre enfant lorsqu'il est initialement prévu.

Les repas sont distribués en structure en fin de matinée dans des casseroles isothermes. Les dîners des grands sont servis vers 11H00. Par ailleurs, plusieurs collations sont prévues durant la journée : vers 9h00, vers 15h30 et vers 17h30-18h00. Ces heures sont fixées pour permettre d'organiser au mieux le déroulement de la journée. Il est à noter que même si la journée est organisée de la sorte, l'équipe veille à respecter le rythme de l'enfant. A titre d'exemple, l'équipe ne va pas réveiller l'enfant même si « c'est l'heure du repas ou de la collation ».

Pomme d'Api : Projet d'accueil

Dans le but de respecter le calme et la convivialité, il est demandé aux parents que l'heure d'arrivée ou de départ des enfants ne coïncide pas avec l'heure des repas : de 11H00 à 12H00 pour le dîner et de 15h15 à 15h45 pour le goûter.

L'équipe est très attentive au fait que votre enfant reçoive une alimentation équilibrée et appropriée en fonction de son âge et de son régime alimentaire. De ce fait, l'équipe respecte les conseils diététiques de l'O.N.E. :

- Les régimes hypoallergéniques seront respectés.
- Une maman, qui allaite son enfant à l'entrée de celui-ci, pourra venir le nourrir au sein de la structure en fonction de ses besoins.
- Les quantités de protéines animales seront respectées, c'est-à-dire :
 - 30 gr de viande par jour pour un enfant d'un an.
 - 50 gr de viande par jour pour un enfant de trois ans.
 - Pas de laitage avant l'âge d'un an.

Pour un respect des rôles et du lien parent-enfant, l'équipe demande aux parents que l'introduction de tout nouvel aliment (panade de fruits, purée de légumes, viande, ...) ou tout changement du régime alimentaire s'effectue à la maison. L'équipe compte sur votre collaboration pour l'en informer.

Au moment du repas, un rituel est installé. Les enfants prennent leur repas au coin repas avec les puéricultrices. Lorsqu'il y a plus de 6 enfants à table, le groupe est scindé pour plus de confort. Avant et après le repas, les enfants se lavent les mains au lavabo ou à table avec un gant de toilette.

Lors du repas, quand l'enfant maîtrise l'utilisation de la cuillère, il est invité à se servir lui-même et à manger seul. La puéricultrice, toujours présente, intervient auprès de l'enfant en fonction de son développement psychomoteur, de ses besoins ou de sa demande.

Les aliments sont présentés à l'enfant séparément dans différents plats. L'enfant se sert seul selon son envie. L'enfant peut ainsi découvrir de nouvelles saveurs, apprécier ou non le goût propre à chaque aliment. Il sera invité à goûter tous les aliments mais il ne sera jamais forcé. L'équipe estime que le dessert fait partie du repas et donc, tous les enfants en reçoivent un.

6. Le moment du sommeil

Chaque « coin » dispose d'un dortoir. Votre enfant le partagera avec son groupe de « référence », c'est-à-dire des enfants de tout âge.

La sieste n'est un moment de repos et de détente pour l'enfant que si celui-ci se sent sécurisé. Plusieurs éléments ont été mis en œuvre pour que l'enfant se sente en sécurité et qu'il trouve plus vite son sommeil :

Pomme d'Api : Projet d'accueil

- Les puéricultrices sont attentives à repérer les signes de fatigue manifestés par l'enfant afin de répondre au mieux à ses besoins de sommeil.
- Des habitudes d'endormissement et de sommeil sont instaurées et respectées : l'enfant dormira toujours dans le même dortoir. Les plus petits dormiront dans un lit cage et les plus grands (dès qu'ils savent se mettre debout) dorment dans des petits lits. Le lit personnel de l'enfant sera toujours installé à la même place. Les enfants seront couchés avec leur tute et leur doudou.
- L'enfant est mis au lit par sa puéricultrice de « référence » qui veillera à lui dire qui sera là à son levé.

Pour les plus grands, la mise au lit des enfants est généralement collective mais la durée de la sieste est fonction du besoin de chaque enfant. Pour les plus petits, la mise au lit s'effectue de façon individuelle et selon les besoins de l'enfant. Pour ce faire, l'équipe demande aux parents de transmettre les informations quotidiennes sur le sommeil de leur enfant via le cahier de vie. Les habitudes d'endormissement (tute, doudou, musique, luminosité, ...) de celui-ci seront, dans la mesure du possible, respectées. Il est possible, dans un premier temps, de permettre à l'enfant de dormir dans une nacelle (qui sera placée dans le lit) pour lui offrir un espace plus enveloppant. La nacelle pourra servir le temps nécessaire à l'enfant.

Comme expliqué précédemment, aucun enfant ne sera réveillé pour manger et cela, pour respecter le rythme et les besoins de chacun. Ainsi, l'enfant mangera à son réveil lorsqu'il en manifestera le besoin.

7. L'apprentissage de la propreté

Il n'y a pas d'âge précis pour être propre. Ne lions pas la propreté et le passage à l'école. L'acquisition de la propreté peut commencer dès 2 ans ... mais elle se fera au rythme de l'enfant.

Quelques indices témoigneront de la capacité « physiologique » de votre enfant à cet apprentissage :

- Si votre enfant est capable de monter les escaliers en alternant un pied par marche, cela indique que la maturation neurophysiologique qui lui permettra le contrôle des sphincters est acquise.
- Votre enfant ressent le signal de sa vessie pleine et fait la relation entre cette sensation et le fait d'aller aux toilettes.

Par l'observation au quotidien, par le dialogue et la transmission réciproque de ses observations, les parents et l'équipe décideront d'un commun accord d'accompagner l'enfant, au moment opportun, dans cette nouvelle étape. Pour un respect des rôles et du lien parent-enfant, l'équipe demande aux parents que cette nouvelle étape soit

d'abord expérimentée à la maison. Après quoi, l'équipe prendra le relais au sein du milieu d'accueil. Comme l'équipe respecte le rythme de l'enfant, celui-ci ne sera jamais forcé mais stimulé et encouragé dans sa nouvelle acquisition. Tout au long de cet apprentissage, les puéricultrices rassureront l'enfant et les parents dans un climat de confiance et de valorisation.

8. *L'organisation du suivi médical en crèche*

8.1. LES CONSULTATIONS MEDICALES

Un médecin généraliste formé en médecine préventive ainsi qu'un travailleur médico-social sont attachés à chaque milieu d'accueil. Ils sont chargés de veiller au bon développement ainsi qu'au bien-être physique et psychomoteur de votre enfant.

Pour répondre à ses missions et dans le cadre d'une médecine préventive, le médecin de la crèche soutient, par ses visites, l'équipe d'encadrement et veille au bon fonctionnement de la structure.

Des consultations de nourrissons sont organisées une fois par mois le vendredi à 8h30. La fréquentation de votre enfant à ces consultations est fonction de son âge¹.

Les vaccins se réaliseront, selon votre choix, en consultation à la crèche ou lors d'une visite chez votre pédiatre. L'équipe se permet seulement d'insister sur la bonne transmission des informations en ce qui concerne les vaccinations ou tout autre traitement réalisé en dehors de la structure d'accueil.

Si votre enfant est suivi en privé, il devra quand même se présenter à quatre consultations O.N.E. : à son entrée, à 9 mois, à 18 mois et juste avant sa sortie, c'est-à-dire vers 30 mois.

Lors de ces visites médicales, votre présence est souhaitée si cela est possible pour vous. Dans le cas contraire, les puéricultrices ou le travailleur médico-social, vous transmettront les informations utiles.

Lors de ces consultations, le médecin exerce une surveillance staturo-pondérale, un suivi du régime alimentaire et un suivi du développement psychomoteur. Le médecin prodigue des conseils mais aucun traitement ne sera prescrit.

L'équipe tient à vous rappeler que le carnet O.N.E. doit se trouver à la crèche lors des jours de fréquentation de votre enfant. Les informations inscrites dans ce carnet permettent aux puéricultrices une prise en charge optimale de votre enfant durant la journée.

¹ Consulter le règlement d'ordre intérieur pour plus de détails.

8.2. L'ACCUEIL D'UN ENFANT MALADE

La structure d'accueil a un rôle de prévention des contaminations et doit veiller à l'application des traitements quand ils s'avèrent utiles. La crèche se veut un lieu de bien-être pour l'enfant. Lorsqu'il est malade, celle-ci ne peut répondre au mieux à ses besoins (ambiance générale et sonore perturbantes, manque de disponibilité requise de la part des puéricultrices malgré leurs efforts, ...).

En fonction de l'état de santé de votre enfant, selon les observations réalisées en cours de journée, l'équipe pourra vous contacter pour vous avertir et ainsi, vous donner la possibilité de prendre rendez-vous chez le pédiatre ou votre médecin traitant. Avant toute consultation, vous recevrez un certificat médical à faire remplir par ce dernier. Le médecin traitant y mentionnera l'éviction ou non de l'enfant mais aussi le traitement proposé (nom et mode d'administration du médicament) si celui-ci doit être administré à la crèche.

Lors de son séjour dans la structure, aucun médicament (sauf perdolan) ne pourra être donné à l'enfant en dessous de 38,5° si cette administration n'est pas prescrite par certificat médical. Les traitements homéopathiques sont soumis à cette règle également.

Concrètement, si votre enfant est malade, vous allez consulter votre pédiatre pour qu'il remplisse le certificat médical type. Trois possibilités peuvent être envisagées :

- Si le médecin stipule que l'enfant est apte à fréquenter la crèche, vous remettez au travailleur médico-social ou aux puéricultrices le certificat médical avec les instructions du médecin.
- Si le médecin stipule que l'enfant n'est pas apte à fréquenter la crèche, vous prévenez la structure d'accueil de son absence. Au retour de l'enfant dans la structure, vous remettez le certificat médical type au travailleur médico-social ou aux puéricultrices. Sans ce certificat médical, le personnel de la structure n'acceptera pas votre enfant.
- Si l'éviction n'est pas mentionnée par le médecin et que l'équipe la juge nécessaire, elle fera appel au médecin attaché à la structure d'accueil. Dans ce cas, c'est à lui seul que reviendra la décision concernant l'admission de l'enfant dans la structure.

Si le matin, lors de son arrivée, votre enfant présente de la conjonctivite, de la température ou tout autre problème médical, l'équipe se réserve le droit de ne pas accepter votre enfant. Dans ce cas, l'état de santé général de l'enfant est pris en considération (température élevée, état apathique, ...).

9. *Que faut-il apporter dans la structure ?*

Pour que l'équipe puisse prendre en charge votre enfant de manière optimale durant la journée, il vous est demandé d'apporter différents éléments au sein de la structure :

- Deux vignettes de mutuelle (nécessaire en cas d'analyse),
- Un jeu de vêtements de rechange,
- Du sérum physiologique,
- Un thermomètre personnel,
- Un album photo de la famille et de son quotidien,
- Le doudou, la tette et tout autre objet important pour votre enfant qui permettra de faciliter l'endormissement ou de calmer un éventuel gros chagrin,
- Le carnet O.N.E. durant les jours de fréquentation de votre enfant en structure.

10. *Les références de lecture*

- Brougère, G. (2011). L'accueil en crèche. Editions Philippe Duval.
- Vallery, G., Leduc, S. (2012). Approche ergonomique et pénibilité perçue du travail avec les tout-petits. Politiques sociales et familiales, 109, 1.
- Deroo, A. (2017). Abécédaire de la bientraitance en multi-accueil. Chronique sociale, Lyo

11. L'adhésion au projet d'accueil

Ce coupon est à remettre à la responsable avant l'entrée de l'enfant dans la structure.

Nous soussignés,
(noms et prénoms), parents de
(nom et prénom de l'enfant), déclarons adhérer au projet d'accueil de la structure
Pomme d'Api.

Signature des parents :

Date :
